

MAIRIE DE MAXOU

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 8 AVRIL 2015

20 HEURES 30

Présents :

DESTRUËL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, SABOT Aimé, ANTAKI Sheila, SOULIE Dominique, SANCHEZ RIVAIL Michel

Excusés :

CHASTAGNOL Gérard donne procuration à Aimé Sabot
VIVIER Jean-Luc
SEVERAC Christel

Secrétaire de séance : LAFUSTE Delphine

En préambule, le maire rappelle qu'en application de l'arrêté préfectoral en vigueur, toute opération d'éco-buage doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale

1) Approbation du compte rendu de séance du conseil municipal du 9 Février 2015

Compte rendu approuvé à 9 voix sur 9

2) Présentation et vote des trois taxes locales

Le maire présente les orientations budgétaires et le plan pluriannuel d'investissements prévisionnel.

Les impôts locaux représentent environ 40% des recettes : La taxe d'habitation (TH), la taxe foncière bâtie (TFB), la taxe foncière non bâtie (TFN).

Compte tenu de la situation économique globale et de la faiblesse des bases locatives de la commune, le maire propose une évolution des taux de 1% ou 2%. Le conseil se prononce pour une évolution des taux de 2% par 8 voix sur 9. La proposition à 1% recueille 1 voix.

La valeur des taux pour 2015 s'établissent donc à :

TH : 10.18

TFB : 18.89

TFNB : 164.65

3) Présentation et vote du budget 2015

Aimé Sabot a présenté les différentes composantes du budget communal :

-fonctionnement/investissement présentés en équilibre

-les recettes : dotations de l'Etat, impôts locaux, subventions, économies de fonctionnement, emprunts.

-le contexte : dotations de l'Etat en baisse, opérations engagées à poursuivre, projets en cours.

Le budget primitif a été explicité et détaillé pour chaque ligne budgétaire.

Le montant du budget de fonctionnement est de 193424 €

Le montant du budget d'investissement est de : 81717 €

Budget primitif 2015 est adopté à 9 voix sur 9.

Les documents de présentation détaillés sont consultables en mairie.

4) Participations aux dépenses de fonctionnement SIVU des écoles

Ecole de St Pierre Lafeuille :15002 € pour 12 élèves (dont un arrivant en cours d'année scolaire)

Ecole d'Espère : 430€ pour 1 élève

Participations votées précédemment :

Ecoles de Cahors 2395 €

Ecoles du RPI Nuzéjols, Boissières, Calamane, St Denis Catus : 2000 €

Soit des frais de scolarité s'élevant à 19827 €

Délibération approuvée et votée à 9 voix sur 9.

5) Redevance et occupation du domaine public

La participation d'ERDF s'élève à 197€

Délibération adoptée à 9 voix sur 9

6) Présentation du projet de rénovation de la mairie/salle des fêtes.

Le maire présente les premiers éléments du projet de rénovation et mise aux normes accessibilité du bâtiment communal mairie/salle des fêtes. Ce projet fait suite aux discussions ayant eu lieu avec les représentants des associations utilisatrices représentées par le président du Comité des Fêtes. La commune, adhérent au Syndical Départemental d'Aménagement et Ingénierie du Lot (SDAIL) a sollicité son aide pour ce projet.

Le projet de convention entre la mairie et le SDAIL, pour cette opération, est présenté au conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à signer la convention par 9 voix sur 9.

7) Création d'une agglomération sur le secteur de Brouelles

Vu la nécessité de remplacer les panneaux de vitesse dans la traversée de Brouelles, la configuration de l'habitat et la largeur des voies, il est nécessaire de limiter la vitesse à 50Km/h et d'informer les usagers sur le rétrécissement de la voie au droit de la maison Bourdet.

Le nombre de panneaux nécessaires à cet aménagement serait de 13. Cependant, après concertation avec le service voirie du grand Cahors, la qualification du village en agglomération permet de limiter à 5 le nombre de panneaux.

Le conseil municipal approuve par 9 voix sur 9 la création, par arrêté municipal, d'une agglomération à Brouelles

8) Règlement de location de la salle des fêtes

Reporté au prochain conseil

Questions diverses : Communications

- survol d'un hélicoptère entre le 25 mars et le 30 avril 2015 pour la surveillance des lignes électriques
- SIPA : le montant de la participation communale reste inchangé
- PCS : recherche d'un relais de quartier sur le secteur Revel/les Poujots
- la formation des relais de quartier aux gestes de premier secours: 7 candidats
- projet d'information à la population sur l'utilisation des DEA avec la participation des sapeurs-pompiers
- syndicat des eaux : augmentation des tarifs assez importante à prévoir en rapport avec le renouvellement des canalisations et le déficit de la SAUR.
- serres de Cahors : le surplus des plantations de Cahors mis à disposition des communes moyennant une participation.

La séance est levée à 23H30.